



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R24-2023-303

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2023-11-27-00005 - 2023-DSTRAT-0017 Composition de la CRSA (16 pages) Page 3

R24-2023-11-27-00004 - 2023-DSTRAT-0018 Composition des commissions de la CRSA (28 pages) Page 20

R24-2023-10-25-00008 - ARRETE^{??}Portant autorisation de la mise en œuvre d'un Centre de ressources territorial ^{??}rattaché à l'EHPAD Les Ecureuils de SAINT JEAN DE BRAYE géré par le Centre Hospitalier Régional d'Orléans (CHRO), sans changement de sa capacité totale de 366 places.^{??} (7 pages) Page 49

R24-2023-11-28-00002 - ARRETE^{??}Portant autorisation de la mise en œuvre d'un Centre de ressources territorial (CRT) au sein de l'EHPAD La Bonne Eure à BRACIEUX, sans changement de sa capacité totale de 80 places ni de son Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA).^{??} (5 pages) Page 57

R24-2023-09-01-00010 - ARRETE^{??}Portant autorisation de la mise en œuvre d'un Centre de ressources territorial au sein de l'EHPAD Dauphin à PREUILLY SUR CLAISE géré par l'établissement social et médico-social communal de PREUILLY SUR CLAISE, sans changement de sa capacité totale de 123 places ni de son Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA).^{??} (5 pages) Page 63

R24-2023-08-18-00002 - ARRETE^{??}Portant autorisation de la mise en œuvre d'un Centre de ressources territorial au sein du Service de soins à domicile (SSIAD) de BOURGES géré par le Centre Communal Action Sociale (CCAS) de BOURGES, sans changement de la capacité totale du service à 112 places.^{??} (5 pages) Page 69

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale /

R24-2023-11-15-00008 - 2023-DG-DS-0006 portant délégation de signature au directeur général adjoint (4 pages) Page 75

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2023-11-27-00005

2023-DSTRAT-0017 Composition de la CRSA

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE LA STRATEGIE**

ARRETE

relatif à la composition de la conférence régionale de la santé
et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la santé publique, notamment son article L. 1432-4,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n°2021-847 du 28 juin 2021, relatif à la composition et au fonctionnement de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret du 07 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023,

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

VU le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010, portant création des Agences régionales de santé et le décret,

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

VU l'arrêté n°2023-DSTRAT-0012 en date du 10 août 2023, relatif à la composition de la conférence régionale de santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

VU l'instruction ministérielle n° SG/Pôle Santé-ARS/2021/132 du 22 juin 2021, relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée de 102 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 8 collèges.

ARTICLE 2 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 15 membres :

Trois conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Sylvie DUBOIS Vice-présidente déléguée à la Santé et à la prévention Conseil régional Centre-Val de Loire	Magali SAUTREUIL Présidente de la commission Territoires, Agriculture, Alimentation
Michèle BONTHOUX Présidente de la commission Santé, Formations Sanitaires et Sociales, Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation Égalité Solidarité	Romain MERCIER Conseiller régional du Centre-Val de Loire
Estelle COCHARD Conseillère régionale déléguée du Centre-Val de Loire	Julie FERRON Conseillère régionale du Centre-Val de Loire

Six représentants des départements :

Titulaires	Suppléants
18 : Marie-Line CIRRE Conseillère départementale du Cher	18 : Bénédicte de CHOULOT Vice-présidente en charge des affaires sociales et de l'insertion – Conseil départemental du Cher
28 : Evelyne LEFEBVRE, 6ème Vice-présidente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir	28 : Stéphanie COUTEL, Conseillère départementale Eure-et-Loir
36 : Marc FLEURET Président du Conseil départemental de l'Indre	36 : Gérard MAYAUD Vice-président du Conseil départemental de l'Indre
37 : Nadège ARNAULT Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire	37 : Cécile CHEVILLARD Vice-présidente en charge de politique du handicap – Conseil départemental d'Indre-et-Loire
41 : Monique GIBOTTEAU 3 ^{ème} Vice-Présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap et des aides à domicile -Conseil départemental du Loir-et-Cher	41 : Bruno HARNOIS Conseiller départemental Loir-et-Cher
45 : Christian BRAUX Vice-président Conseil départemental du Loiret	45 : Corinne MELZASSARD Conseillère départementale Loiret

Trois représentants des groupements de communes :

Titulaires	Suppléants
Fabien VERDIER Président Grand Châteaudun	Dominique SOULET Conseiller communautaire Chartres Métropole
Gil AVEROUS Président Châteauroux Métropole	Gérard SANTOSUOSSO Vice-président CA Bourges Plus
Florent MONTILLOT Conseiller communautaire Orléans Métropole	Catherine de METZ Vice-présidente Communauté de communes giennaises

Trois représentants des communes :

Titulaires	Suppléants
Valérie MARTIN Maire de Lorris (45)	Etienne ROUAULT Maire de Champhol (28)
Marie ALLAIRE Adjoint au maire d'Olivet (45)	Isabelle SENECHAL Maire de Saint-Laurent-en-Gâtines (37)
Nicolas NAULEAU Maire de Culan (18)	Eric BARDET Maire de Prunay-Cassereau (41)

ARTICLE 3 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 16 membres :

Huit représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Christine BAISSIN Responsable de la région Centre-Val de Loire AIDES	Catherine AUMOND Présidente régionale Centre-Val de Loire AIDES
Jeanne BUARD Déléguée AFSEP	En attente de désignation
Jean-Claude BOURQUIN Président UFC Que Choisir	Martine BRODARD Représentante des usagers UFC Que Choisir
Elisabeth DEMEULEMEESTER URAF Centre-Val de Loire	Solange VANIER Présidente de l'Udaf de Loir-et-Cher URAF
Elisabeth LEVET Présidente AFD Centre-Val de Loire	Pascal MORANDI Délégué National Région Centre-Val de Loire Vie Libre
Dominique BEAUCHAMP Présidente Touraine France Alzheimer	En attente de désignation
Jean de MONTCHALIN Président UNAPEI Centre-Val de Loire	Sylvie PELLETIER Vice-présidente Fédération Familles Rurales d'Eure-et-Loir

Jean-Marie AUROUZE Délégué régional Centre-Val de Loire UNAFAM	Véronique VAN HULLEBUS Administratrice Fédération des Aveugles et des Amblyopes Val de Loire
--	---

Quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Alain BANNIER UNSA Retraités	En attente de désignation
Hubert JOUOT Famille Rurale	Abel JOUBERT UNIRC
Jocelyne ROUSSEAU Union Territoriale des Retraités CFTD 37	Patrick SORAIS Président de Sport Santé du Pays Chinonais
André JUGAN Union Nationale des retraités de la Police 45	Dominique DEPARDAY Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat et du commerce (FENARAC)

Quatre représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

Titulaires	Suppléants
28 Eric ALVES Trésorier Adjoint APEDAEL 28	18 En attente de désignation
36 En attente de désignation	41 En attente de désignation
37 Gérard CHABERT Représentant du Conseil APF 37	37 Sophie ROSSIGNOL Représentante de l'URIOPSS Centre
45 Marc GERBEAUX Sésame Autisme 45	45 Anaïs ROBIN Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI)

ARTICLE 4 : Le 3^{ème} collège est composé des présidents des conseils territoriaux de santé (CTS) ou de leur représentant. Il comprend 6 membres :

Titulaires	Suppléants
Philippe SAUNE Président du CTS 18	Philippe DOLIVET Vice-Président du CTS 18
Martine VANDERMEERSCH Présidente du CTS 28	Martine VILLEDIEU Présidente de la Formation Expression des Usagers du CTS 28
Dr Hervé MIGNOT Président du CTS 36	Hervé STIPETIC Vice-président du CTS 36
Pascal OREAL Président du CTS 37	En attente de désignation
Olivier SERVAIRE-LORENZET Président du CTS 41	Laure JACQUES-FELIX 2ème Vice-présidente du CTS 41
Frédérique VARIN Présidente du CTS 45	Annie SEZNEC Vice-présidente du CTS 45

ARTICLE 5 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 10 membres :

Cinq représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaires	Suppléants
Habiba AZOUZI Représentante CFDT	Martine FLACHER Retraitée Cadre Direction générale des Finances Publiques CFDT
Philippe BALIN Réfèrent Handicap à l'Union régionale Centre CFE-CGC	Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC
Sophie BROUTIN Représentante CFTC	Denis MAIQUES Représentant CFTC

Sylvie BERTUIT Représentante CGT	Cécile HUBERT Représentante CGT
Alexandre ROBERT Représentant FO Région Centre	Mélanie LOTIGIE Représentante FO Région Centre

Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs :

Titulaires	Suppléants
Cécile ANNOOT Avocate CPME	Sandrine COURTAT Directrice ESAT/SSO APIRJSO La Couronnerie CPME
Charles COUTE Représentant MEDEF Centre-Val de Loire	Annie MORDANT Représentante MEDEF Centre-Val de Loire
Dr Elisabeth LEMAURE Docteur en pharmacie U2P	Dr François BLANCHECOTTE Biologiste médical U2P

Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste

Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant
Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Mireille BINET Représentante de la FNSEA

ARTICLE 6 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 6 membres :

Deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :

Titulaires	Suppléants
Pascale NEVEU Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat	André REMBERT Président de l'Arpep
Francis GEST La Croix Rouge	Sophie VACHER Conseillère technique URIOPSS

Un représentant de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail :

Titulaires	Suppléant
Pascale RETHORE Directeur Risques Professionnels et Interventions sociales	Christelle ARCHAMBAULT Attachée de Direction Action Sociale

Un représentant des caisses d'allocations familiales :

Titulaire	Suppléant
Alain BOUCREL Administrateur CAF 45	Myriame TOURET Administrateur CAF 45

Un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant
Rose-Marie MINAYO Présidente Mutualité française Centre-Val de Loire	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Le directeur d'organisme, représentant au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie :

Titulaire	Suppléant
Catherine PELLETIER Directrice CPAM du Loiret, DCGDR	Sylvie HOURCADE DCGDR Délégué

ARTICLE 7 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 10 membres:

Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire :

Titulaires	Suppléants
Dr Sylvie ANGEL Médecin de l'Education Nationale	En attente de désignation
Isabelle MEYER Infirmière conseillère technique de Monsieur le Recteur	Lydie ODION Infirmière conseillère technique départementale (45)

Deux représentants des services de santé au travail :

Titulaires	Suppléants
Thierry LESTURGEON Directeur SISTEL 28	Bruno ANTOINET Directeur CIHL 45
Rodolphe CARVALHO Directeur AISMT 36	Hervé CIBOIT Directeur APST 37

Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Jacky GUERINEAU Directeur général adjoint Pôle citoyenneté et cohésion sociale	Nathalie LOISEAU HUBERT Puéricultrice
Dr Brigitte HERCENT-SALANIE Médecin départemental PMI du Loiret	Valérie BLONTROCK Cadre de santé PMI du Loiret

Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale :

Titulaires	Suppléants
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours
Fabienne ATAKPA Coordinatrice Ireps/FRAPS	Jacqueline MANSOURIAN Dialogue Autisme

Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

Titulaire	Suppléant
Céline LECLERC Directrice de l'ORS	Pauline NOEL Directrice du Creai

Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :

Titulaire	Suppléant
Anne-Joëlle LEGOURD Membre du Conseil d'administration France Nature Environnement Centre-Val de Loire	Henri FOREST Secrétaire Adjoint FNE Centre-Val de Loire

ARTICLE 8 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 37 membres :

Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins 3 présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
Agnès HUBERT-JOUANNEAU Déléguée Régionale permanente FHF Centre-Val de Loire	Olivier BOYER Directeur général du Centre Hospitalier d'Orléans

En attente de désignation	Pierre BEST Directeur du Centre Hospitalier de Chartres
Pr Frédéric PATAT Président de CME du Centre Hospitalier et Universitaire de Tours	Dr Claire CECCALDI Vice-présidente de la CME du Centre hospitalier régional d'Orléans
Dr Hamid AKRAM Président de CME du Centre Hospitalier Spécialisé George Sand à Bourges	Dr Mayer AZOUKI Président de CME de l'Établissement Public de Santé Mentale Georges Daumézon
Dr Luc DALMASSO Président de CME du Centre Hospitalier de Blois	Dr Gilbert MEKONDJI Président de la CME du Centre Hospitalier de Châteauroux Le Blanc

Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins 1 président de commission médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Christophe ALFANDARI Président du Directoire NCT	Thierry CHAGNAUD Directeur Pôle Santé Léonard de Vinci à Chambray-les-Tours
Dr Gilles ASPE Président de CME pôle Santé Mentale La Confluence à Saint-Cyr en Val	Dr Olivier BAERT Anesthésiste réanimateur Pôle Oréliance

Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins 1 président de commission médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Dr Philippe VERNOCHET Médecin chef et président de CME Bois-Gibert	Eric MAILLOCHAUD Directeur Centre Bois-Gibert
Edwige RIVOIRE Directrice générale UGECAM Centre	Jean VILLETTE Directeur CSSR La Ménaudière

Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaire	Suppléant
Tony-Marc CAMUS Directeur général adjoint de l'ASSAD-HAD	David GUYERE Directeur LNA Santé HAD Val de Loire

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées:

Titulaires	Suppléants
Aude BRARD Directrice adjointe de l'URIOPSS Centre	Marcel HARTMANN Président de l'URIOPSS Centre
Vincent POUMEROL Directeur régional – CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat
Delphine NATU Directrice Foyer « Gérard VIVIEN »	Marie-Cécile FOURNIER Directrice Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse
Gilles GAILLARD Président PEP 45	Thierry WITTNER Directeur de l'Apajh 41

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées:

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	Etienne POINSARD Délégué Régional – SYNERPA Centre-Val de Loire
En attente de désignation	En attente de désignation
Pierre GOUABAULT Directeur EHPAD BRACIEUX	Marc PENTECOUTEAU Directeur de l'EHPAD – SSIAD Les Genets
Enguerran LLORENS Directeur Ets Fondation Léopold Bellan	Véronique DUFRESNE Directrice Association Beauce Val Service

Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaire	Suppléant
<p>Michaël ABES Directeur régional de l'association Addictions France</p>	<p>Sandrine FONTAINE Présidente de la FAS Centre-Val de Loire</p>

Un représentant parmi les responsables des centres de santé et des maisons de santé implantés dans la région :

Titulaire	Suppléant
<p>Woodlyne BAZELAIS Co-Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé – Centre-Val de Loire</p>	<p>Delphine RUBE Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé – Centre-Val de Loire</p>

Un représentant des CPTS implantées dans la région :

Titulaire	Suppléant
<p>Dr Bertrand JOSEPH Président de la CPTS Sud 28</p>	<p>Dr Sylvaine LE LIBOUX Présidente de la CPTS Boischaud Nord</p>

Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :

Titulaire	Suppléant
<p>En attente de désignation</p>	<p>En attente de désignation</p>

Un représentant de médecins responsables d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

Titulaire	Suppléant
<p>Pr Saïd LARIBI Chef du Département de Médecine d'Urgence Urgences - SAMU 37 – SMUR CHU de Tours</p>	<p>Dr Véronique JULIE Chef du service SAMU-SMUR-CESU CH de Dreux</p>

Un représentant des transporteurs sanitaires :

Titulaire	Suppléant
Pascal BARTHES Responsable des Ambulances Barthes- Jussieu Secours Tours	Stéphane ENGEL Président ATSU 45

Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :

Titulaire	Suppléant
Colonel hors classe Michaël BRUNEAU Directeur départemental SDIS du Cher	Contrôleur Général Christophe FUCHS Directeur départemental SDIS du Loiret

Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Six représentants des unions régionales des professionnels de santé :

Titulaires	Suppléants
Dr Didier HUGUET Fédération des URPS CVL URPS Pharmaciens	Françoise GUEGAN URPS Pharmaciens
Dr Nathalie GERVAISE Fédération des URPS CVL URPS Médecins	Dr Fabienne KOCHERT Fédération des URPS CVL URPS Médecins
Dr Véronique FAUCHIER Fédération des URPS CVL URPS Médecins	Dr Pierre BIDAUT Fédération des URPS CVL URPS Médecins
Morgan COLAS Fédération des URPS CVL URPS Masseurs-KINES	Philippe JAUBERTIE Fédération des URPS CVL URPS Masseurs-KINES
Flore CHALANSON Fédération des URPS CVL URPS Orthophonistes	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant de l'Ordre des médecins :

Titulaire	Suppléant
Dr Dominique ENGALENC Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Dr Patrick PETIT Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre

Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région :

Titulaire	Suppléant
Camille BARTOLOMEU Présidente du Syndicat de médecine générale du Centre -Val de Loire - GRACE-IMG	Camille DAVID Secrétaire du Syndicat de médecine générale du Centre-Val de Loire - GRACE-IMG

Un représentant du ministère de la défense

Titulaire	Suppléant
MC BRET Gaëlle Adjoint technique 14ème CMA de Tours	MC Gérald SAMY Commandant 14ème CMA de Tours

Deux représentants parmi les responsables de DAC :

Titulaire	Suppléant
Philippe ADAM-RODRIGUEZ Directeur DAC 41	Sekoura KEBIR Cheffe de service DAC 45
Delphine DIF-THIERY Directrice DAC 36	Marie-Sophie GAUDOUEN Directrice DAC 37

ARTICLE 9 : Le 8^{ème} collège est composé de personnalités qualifiées. Il est composé de 2 membres :

Titulaires
Pr Emmanuel RUSCH Professeur responsable du Laboratoire de santé publique et de promotion de la santé à la Faculté de médecine de Tours
Dr Béatrice BIRMELE Médecin, CHRU de Tours – Hôpital Bretonneau

ARTICLE 10 : Sont appelés à siéger, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie:

- le Préfet de région ;
- le Président du Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire ;
- le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- les chefs de services de l'État en région Centre-Val de Loire
- le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours ;
- un Membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ;
- un Administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole ;
- le Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre ou son représentant.

ARTICLE 11 : L'arrêté n° 2023-DSTRAT-0012 du 10 août 2023 est abrogé.

ARTICLE 12 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

ARTICLE 13 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

FAIT A ORLEANS, le 27 Novembre 2023
La directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Signé : Clara DE BORT

ARRETE N° 2023-DSTRAT-0017

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2023-11-27-00004

2023-DSTRAT-0018 Composition des
commissions de la CRSA

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE LA STRATEGIE**

ARRETE

relatif à la composition des commissions de la conférence régionale
de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la santé publique, notamment son article L. 1432-4,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n°2021-847 du 28 juin 2021, relatif à la composition et au fonctionnement de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret du 07 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023,

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

VU le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010, portant création des Agences régionales de santé et le décret,

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

VU l'arrêté n°2023-DSTRAT-0013 en date du 10 août 2023, relatif à la composition de la conférence régionale de santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

VU l'instruction ministérielle n° SG/Pôle Santé-ARS/2021/132 du 22 juin 2021, relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La Commission permanente est composée des membres cités dans l'annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La Commission spécialisée « Organisation des soins » est composée des membres cités dans l'annexe 2 du présent arrêté.

ARTICLE 3 : La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » est composée des membres cités dans l'annexe 3 du présent arrêté.

ARTICLE 4 : La Commission spécialisée « Prévention » est composée des membres cités dans l'annexe 4 du présent arrêté.

ARTICLE 5 : La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » est composée des membres cités dans l'annexe 5 du présent arrêté.

ARTICLE 6 : L'arrêté n°2023-DSTRAT-0013 du 10 août 2023 est abrogé.

ARTICLE 7 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

FAIT A ORLEANS, le 27 Novembre 2023

La directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire

Signé : Clara DE BORT

ARRETE N°2023-DSTRAT-0018

ANNEXE 1

Composition de la commission permanente de la CRSA Centre-Val de Loire

Président de la Commission permanente
Olivier SERVAIRE-LORENZET Président de la CRSA

Vice-présidents de la Commission permanente	
Titulaire	Suppléant
Tony-Marc CAMUS Président de la CSOS	Pr Frédéric PATAT Vice-président de la CSOS
Aude BRARD Présidente de la CSMS	Gérard CHABERT Vice-président de la CSMS
Céline LECLERC Présidente de la CSP	Jean-Claude BOURQUIN Vice-Président de la CSP
Dominique BEAUCHAMP Présidente de la CSDU	Martine VANDERMEERSCH Vice-présidente de la CSDU

Le 1^{er} collège (collectivités territoriales) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Sylvie DUBOIS Vice-présidente déléguée à la Santé et à la prévention Conseil régional Centre-Val de Loire	Magali SAUTREUIL Présidente de la Commission Territoire, Agriculture, Alimentation
Monique GIBOTTEAU 3 ^{ème} Vice-présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap, et des aides à domicile -Conseil départemental du Loir-et- Cher	Bruno HARNOIS Conseiller départemental Loir-et-Cher

Le 2^e collège (représentants d'usagers des services de santé ou médico-sociaux) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Christine BAISSIN Responsable de la région Centre-Val de Loire AIDES	Catherine AUMOND Présidente régionale Centre-Val de Loire AIDES
En attente de désignation	Martine BRODARD Représentante des usagers UFC Que Choisir

Le 3^{ème} collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Pascal OREAL Président du CTS 37	En attente de désignation

Le 4^{ème} collège (partenaires sociaux) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Habiba AZOUZI Représentante CFDT	Martine FLACHER Retraitée Cadre Direction générale des Finances Publiques CFDT
Dr Elisabeth LEMAURE Docteur en pharmacie U2P	Dr François BLANCHECOTTE Biologiste médical U2P

Le 5^{ème} collège (cohésion et la protection sociales) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Francis GEST La Croix Rouge	Sophie VACHER Conseillère technique URIOPSS Centre

Le 6^{ème} collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours
Anne-Joëlle LEGOURD Membre Conseil d'administration de l'Association France Nature Environnement Centre-Val de Loire	Henri FOREST Secrétaire Adjoint FNE Centre-Val de Loire

Le 7^{ème} collège (offreurs des services de santé) est représenté par 4 membres, dont au moins 1 représentant des professionnels du système de santé et 1 représentant des gestionnaires des établissements et services de santé et médico-sociaux :

Titulaire	Suppléant
Dr Dominique ENGALENC Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Dr Patrick PETIT Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre
En attente de désignation	Pierre BEST Directeur du Centre Hospitalier de Chartres
Philippe ADAM-RODRIGUEZ Directeur DAC 41	Sekoura KEBIR Cheffe de service DAC 45
Vincent POUMEROL Directeur régional - CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat

Le 8^{ème} collège (personnalités qualifiées) est représenté par 1 membre :

Titulaire
Pr Emmanuel RUSCH Professeur responsable du Laboratoire de santé publique et de promotion de la santé à la Faculté de médecine de Tours

ANNEXE 2

Composition de la Commission spécialisée « Organisation des soins » de la CRSA Centre-Val de Loire

Le 1^{er} collège (collectivités territoriales) est représenté par 4 membres :

Un représentant de la région :

Titulaire	Suppléant
Sylvie DUBOIS Vice-présidente déléguée à la Santé et à la prévention Conseil régional Centre-Val de Loire	Magali SAUTREUIL Présidente de la commission Territoires, Agriculture, Alimentation

Un représentant des départements :

Titulaire	Suppléant
Monique GIBOTTEAU 3 ^{ème} Vice-présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap et des aides à domicile -Conseil départemental Loir-et-Cher	Bruno HARNOIS Conseil départemental Loir-et-Cher

Un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant
Gil AVEROUS Président Châteauroux Métropole	Gérard SANTOSUOSSO Vice-président CA Bourges Plus

Un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant
Valérie MARTIN Maire de Lorris (45)	Etienne ROUAULT Mairie de Champhol (28)

Le 2^{ème} collège (représentants des usagers) est représenté par 4 membres :
Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaire	Suppléant
Jeanne BUARD Déléguée AFSEP	Rachida MOUNI Membre du Conseil de région APF

<p>Elisabeth LEVET Présidente AFD Centre-Val de Loire</p>	<p>Pascal MORANDI Délégué National Région Centre- Val de Loire Vie Libre</p>
---	--

Un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant
<p>André JUGAN Union Nationale des retraités de la Police 45</p>	<p>Dominique DEPARDAY Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat et du commerce (FENARAC)</p>

Un représentant des associations de personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant
<p>Gérard CHABERT Représentant du Conseil APF 37</p>	<p>Sophie ROSSIGNOL Représentante de l'URIOPSS Centre</p>

Le 3^{ème} collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
<p>Dr Hervé MIGNOT Président du CTS 36</p>	<p>Hervé STIPETIC Vice-président du CTS 36</p>

Le 4^{ème} collège (partenaires sociaux) est représenté par 6 membres :

Trois représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant
<p>Habiba AZOUZI Représentante CFDT</p>	<p>Martine FLACHER Retraitée Cadre Direction générale des Finances Publiques CFDT</p>
<p>Alexandre ROBERT Représentant FO Région Centre</p>	<p>Mélanie LOTIGIE Représentante FO Région Centre</p>
<p>Philippe BALIN Réfèrent Handicap à l'Union régional Centre CFE-CGC</p>	<p>Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC</p>

Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléant
Charles COUTE Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	Annie MORDANT Représentante du MEDEF Centre- Val de Loire

Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste

Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant
Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Mireille BINET Représentante de la FNSEA

Le 5^{ème} collège (cohésion et protection sociales) est représenté par 2 membres :

Un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant
Rose-Marie MINAYO Présidente Mutualité française Centre-Val de Loire	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Le directeur d'organisme, représentant au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie :

Titulaire	Suppléant
Catherine PELLETIER Directrice CPAM du Loiret, DCGDR	Sylvie HOURCADE DCGDR Délégué

Le 6^{ème} collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 2 membres :

Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

Titulaire	Suppléant
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours

Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

Titulaire	Suppléant
Céline LECLERC Directrice ORS	Pauline NOEL Directrice du Creai

Le 7^{ème} collège (offreurs des services de santé) est représenté par 25 membres :

Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
Agnès HUBERT-JOUANNEAU Déléguée Régionale permanente FHF Centre-Val de Loire	Olivier BOYER Directeur général du CHR d'Orléans
En attente de désignation	Pierre BEST Directeur du Centre Hospitalier de Chartres
Pr Frédéric PATAT Président CME du Centre hospitalier universitaire de Tours	Dr Claire CECCALDI Vice-présidente de la CME du Centre hospitalier régional d'Orléans
Dr Hamid AKRAM Président de la CME du Centre hospitalier George Sand à Bourges	Dr Mayer AZOUKI Président de CME de l'Etablissement Public de Santé Mentale Georges Daumézon

Dr Luc DALMASSO Président de la CME du Centre Hospitalier de Blois	Dr Gilbert MEKONDJI Président de la CME du Centre Hospitalier de Châteauroux
--	--

Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de commission médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Christophe ALFANDARI Président du directoire NCT	Thierry CHAGNAUD Directeur Pôle Santé Léonard de Vinci à Chambray-les-Tours
Dr Gilles ASPE Président CME pôle Santé Mentale La Confluence à Saint-Cyr-sur-Loire	Dr Olivier BAERT Anesthésiste réanimateur Pôle Oreliance

Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Dr Philippe VERNOCHET Médecin chef et président de CME Bois-Gibert	Eric MAILLOCHAUD Directeur Centre Bois-Gibert
Edwige RIVOIRE Directrice générale UGECAM Centre	Jean VILLETTE Directeur CSSR Le Menaudière

Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaire	Suppléant
Tony-Marc CAMUS Directeur général adjoint de l'ASSAD- HAD	David GUYERE Directeur LNA Santé HAD Val de Loire

Un représentant parmi les responsables des centres de santé et de maisons de santé :

Titulaire	Suppléant
Woodlyne BAZELAIS Co-Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé - Centre-Val de Loire	Delphine RUBE Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé – Centre-Val de Loire

Un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé :

Titulaire	Suppléant
Dr Bertrand JOSEPH Président de la CPTS Sud 28	Dr Sylvaine LE LIBOUX Présidente de la CPTS Boischaud Nord

Un représentant des dispositifs d'appui à la coordination mentionnés aux articles L.6327-2 et L.6327-3 :

Titulaire	Suppléant
Philippe ADAM-RODRIGUEZ Directeur DAC 41	Sekoura KEBIR Cheffe de service DAC 45

Un représentant des associations de permanence de soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

Titulaire	Suppléant
Pr Saïd LARIBI Chef du département de médecine d'urgence Urgences-Samu 37-SMUR, CHU de Tours	Dr Véronique JULIE Chef du service SAMU SMUR CESU CH de Dreux

Un représentant des transporteurs sanitaires :

Titulaire	Suppléant
Pascal BARTHES Responsable des Ambulances Barthes-Jussieu Secours Tours	Stéphane ENGEL Président ATSU 45

Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :

Titulaire	Suppléant
Colonel Michaël BRUNEAU Directeur Départemental SDIS du Cher	Contrôleur Général Christophe FUCHS Directeur Départemental SDIS du Loiret

Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Quatre membres des unions régionales des professionnels de santé :

Titulaire	Suppléant
Dr Nathalie GERVAISE URPS Médecin	Dr Fabienne KOCHERT URPS Médecin
Dr Véronique FAUCHIER URPS Médecin	Dr Pierre BIDAUT URPS Médecin
Morgan COLAS URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Philippe JAUBERTIE URPS Masseurs-Kinésithérapeutes
Dr Didier HUGUET URPS Pharmaciens	Françoise GUEGAN URPS Pharmaciens

Un représentant de l'Ordre des médecins :

Titulaire	Suppléant
Dr Dominique ENGALENC Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins	Dr Patrick PETIT Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre

Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région :

Titulaire	Suppléant
Camille BARTOLOMEU Présidente du Syndicat de médecine générale du Centre-Val de Loire- GRACE-IMG	Camille DAVID Secrétaire du Syndicat de médecine générale du Centre-Val de Loire - GRACE- IMG

Un représentant du ministère de la Défense

Titulaire	Suppléant
MC BRET Gaëlle Adjoint technique 14ème CMA de Tours	MC Gérald SAMY Commandant 14ème CMA de Tours

Deux membres issus de la commission spécialisée prises en charge et accompagnements médico-sociaux sont appelés à siéger au sein de la commission spécialisée organisation des soins :

Titulaires	Suppléants
Pierre GOUABAULT Directeur EHPAD BRACIEUX	Marc PENTECOUTEAU Directeur de l'EHPAD – SSIAD Les Genets
Pascale NEVEU Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat	André REMBERT Président de l'Arpep

ANNEXE 3
Composition de la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux »
de la CRSA Centre-Val de Loire

Le 1^{er} collège (collectivités territoriales) est représenté par 5 membres :

Un représentant de la région :

Titulaire	Suppléant
Michèle BONTHOUX Présidente de la commission Santé, Formations Sanitaires et Sociales, Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation Egalité Solidarité	Romain MERCIER Conseiller régional du Centre-Val de Loire

Deux représentants des départements :

Titulaires	Suppléants
Monique GIBOTTEAU 3 ^{ème} Vice-présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap, et des aides à domicile -Conseil départemental du Loir-et-Cher	Bruno HARNOIS Conseiller départemental Loir-et-Cher
Evelyne LEFEBVRE 6 ^{ème} Vice-présidente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Stéphanie COUTEL Conseillère départementale Eure-et-Loir

Un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant
Florent MONTILLOT Conseiller communautaire Orléans Métropole	Catherine de METZ Vice-présidente Communauté de communes giennaises

Un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant
En attente désignation	En attente de désignation

Le 2^{ème} collège (représentants des usagers) est représenté par 6 membres :
Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Jean-Marie AUROUZE Délégué régional Centre-Val de Loire UNAFAM	Véronique VAN HULLEBUS Administratrice Fédération des Aveugles et des Amblyopes Val de Loire
Dominique BEAUCHAMP Présidente Touraine France Alzheimer	En attente désignation

Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Jocelyne ROUSSEAU Union Territoriale des Retraités CFDT 37	Patrick SORAIS Président de Sport Santé du Pays Chinonais
Hubert JOUOT Famille Rurale	Albel JOUBERT UNIRC

Deux représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

Titulaires	Suppléants
Marc GERBEAUX Sésame Autisme 45	Anaïs ROBIN Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI)
Gérard CHABERT Représentant du Conseil APF 37	Sophie ROSSIGNOL Représentante de l'URIOPSS Centre

Le 3^{ème} collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Pascal OREAL Président du CTS 37	En attente de désignation

Le 4^{ème} collège (partenaires sociaux) est représenté par 4 membres :
 Un représentant des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant
Philippe BALIN Référént Handicap à l'Union régionale Centre CFE-CGC	Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC

Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléant
Cécile ANNOOT Avocate CPME	Sandrine COURTAT Directrice ESAT/SSO APIJSO La Couronnerie CPME

Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste

Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant
Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Mireille BINET Représentante de la FNSEA

Le 5^{ème} collège (cohésion et protection sociales) est représenté par 2 membres :

Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaire	Suppléant
Pascale NEVEU Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat	André REMBERT Président de l'Arpep

Un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant
Rose-Marie MINAYO Présidente Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur Mutualité française Centre

Le 7^{ème} collège (offreurs des services de santé) est représenté par 10 membres :

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Aude BRARD Directrice adjointe de l'URIOPSS Centre	Marcel HARTMANN Président de l'URIOPSS Centre
Vincent POUMEROL Directeur régional - CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat
Delphine NATU Directrice Foyer « Gérard VIVIEN »	Marie-Cécile FOURNIER Directrice Fondation d'Aligre et Marie- Thérèse
Gilles GAILLARD Président des PEP 45	Thierry WITTNER Directeur de l'Apajh 41

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	Etienne POINSARD Délégué Régional – SYNERPA Centre-Val de Loire
En attente de désignation	En attente de désignation
Pierre GOUABAULT Directeur EHPAD BRACIEUX	Marc PENTECOUTEAU Directeur de l'EHPAD – SSIAD Les Genets

Enguerran LLORENS Directeur Ets Fondation Léopold Bellan	Véronique DUFRESNE Directrice Association Beauce Val Service
---	---

Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaire	Suppléant
Michaël ABES Directeur régional de l'association Addictions France	Sandrine FONTAINE Présidente de la FAS Centre-Val de Loire

Un membre des unions régionales des professionnels de santé ayant la qualité de médecin :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Deux membres issus de la commission spécialisée organisation des soins sont appelés à siéger au sein de la commission spécialisée prises en charge et accompagnements médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Tony-Marc CAMUS Directeur général adjoint de l'ASSAD- HAD	David GUYERE Directeur LNA Santé HAD Val de Loire
Edwige RIVOIRE Directrice générale UGECAM Centre	Jean VILLETTE Directeur CSSR Le Menaudière

ANNEXE 4
Composition de la Commission spécialisée « Prévention »
de la CRSA Centre-Val de Loire

Le 1^{er} collège (collectivités territoriales) est représenté par 5 membres :

Un représentant de la région :

Titulaire	Suppléant
Estelle COCHARD Conseillère régionale déléguée du Centre-Val de Loire	Julie FERRON Conseillère régionale du Centre-Val de Loire

Deux représentants des départements :

Titulaire	Suppléant
Evelyne LEFEBVRE 6 ^{ème} Vice-présidente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Stéphanie COUTEL Conseillère départementale Eure-et-Loir
En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant
Gil AVEROUS Président Châteauroux Métropole	Gérard SANTOSUOSSO Vice-président CA Bourges Plus

Un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 2^{ème} collège (représentants des usagers) est représenté par 6 membres :

Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaire	Suppléant
Christine BAISSIN Responsable de la région Centre- Val de Loire AIDES	Catherine AUMOND Présidente régionale Centre-Val de Loire AIDES

<p>Elisabeth LEVET Présidente AFD Centre-Val de Loire</p>	<p>Pascal MORANDI Délégué National Région Centre- Val de Loire Vie Libre</p>
<p>Jean-Claude BOURQUIN Président UFC Que Choisir</p>	<p>Martine BRODARD Représentante des usagers UFC Que Choisir</p>
<p>Elisabeth DEMEULEMEESTER URAF Centre-Val de Loire</p>	<p>Solange VANIER Présidente de l'UDAF de Loir-et- Cher URAF</p>

Un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

<p>Titulaire Jocelyne ROUSSEAU Union Territoriale des Retraités CFDT 37</p>	<p>Suppléant Patrick SORAIS Président Sport Santé du Pays Chinonais</p>
--	--

Un représentant des associations de personnes handicapées :

<p>Titulaire Gérard CHABERT Représentant du Conseil APF 37</p>	<p>Suppléant Sophie ROSSIGNOL Représentante de l'URIOPSS Centre</p>
---	--

Le 3^{ème} collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

<p>Titulaire Frédérique VARIN Présidente du CTS 45</p>	<p>Suppléant Annie SEZNEC Vice-présidente du CTS 45</p>
---	--

Le 4^{ème} collège (partenaires sociaux) est représenté par 4 membres :

Un représentant des organisations syndicales de salariés :

<p>Titulaire Philippe BALIN Référént Handicap à l'Union régionale Centre CFE-CGC</p>	<p>Suppléant Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC</p>
---	---

Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléant
Charles COUTE Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	Annie MORDANT Représentante du MEDEF Centre- Val de Loire

Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste

Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant
Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Mireille BINET Représentante de la FNSEA

Le 5^{ème} collège (cohésion et protection sociales) est représenté par 4 membres :

Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaire	Suppléant
Francis GEST La Croix-Rouge	Sophie VACHER Conseillère technique URIOPSS Centre

Un représentant de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail, au titre de l'assurance vieillesse :

Titulaire	Suppléant
Pascale RETHORE Directeur Risques Professionnels et Interventions sociales	Christelle ARCHAMBAULT Attachée de Direction Action Sociale

Un représentant des caisses d'allocations familiales :

Titulaire	Suppléant
Alain BOUCREL Administrateur CAF 45	Myriame TOURET Administrateur CAF 45

Un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant
Rose-Marie MINAYO Présidente de la Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Le 6^{ème} collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 6 membres:

Un représentant des services de santé scolaire et universitaire :

Titulaire	Suppléant
Dr Sylvie ANGEL Médecin de l'Éducation Nationale	En attente de désignation

Un représentant des services de santé au travail :

Titulaire	Suppléant
Rodolphe CARVALHO Directeur AISMT 36	Hervé CIBOIT Directeur APST 37

Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

Titulaire	Suppléant
Dr Brigitte HERCENT-SALANIE Médecin départemental PMI du Loiret	Valérie BLONTROCK Cadre de santé PMI du Loiret

Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

Titulaire	Suppléant
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours

Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

Titulaire	Suppléant
Céline LECLERC Directrice de l'ORS	Pauline NOEL Directrice du Creai

Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :

Titulaire	Suppléant
Anne-Joëlle LEGOURD Membre Conseil d'administration de l'Association France Nature Environnement Centre-Val de Loire	Henri FOREST Secrétaire Adjoint FNE Centre-Val de Loire

Le 7^{ème} collège (offreurs des services de santé) est représenté par 4 membres :

Un représentant mentionné au a) b) c) ou d) du collège des offreurs de santé :

Titulaire	Suppléant
Dr Philippe VERNOCHET Médecin chef et Président de CME Bois-Gibert	Eric MAILLOCHAUD Directeur Centre Bois-Gibert

Un représentant mentionné au e) ou f) du collège des offreurs de santé :

Titulaire	Suppléant
Pierre GOUABAULT Directeur EHPAD BRACIEUX	Marc PENTECOUTEAU Directeur de l'EHPAD – SSIAD Les Genets

Deux membres des unions régionales des professionnels de santé :

Titulaire	Suppléant
Flore CHALANSON Fédération des URPS CVL URPS Orthophonistes	En attente de désignation
Dr Nathalie GERVAISE Fédération des URPS CVL URPS Médecins	Dr Fabienne KOCHERT Fédération des URPS CVL URPS Médecins

ANNEXE 5
Composition de la commission spécialisée
« Droits des usagers du système de santé »
de la CRSA Centre-Val de Loire

Le 1^{er} collège (collectivités territoriales) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 2^{ème} collège (représentants des usagers) est représenté par 7 membres :

Trois représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaire	Suppléant
Elisabeth DEMEULEMEESTER URAF Centre-Val de Loire	Solange VANIER Présidente de l'Udaf de Loir-et- Cher URAF
Dominique BEAUCHAMP Présidente Touraine France Alzheimer	En attente de désignation
Jean de MONTCHALIN Président UNAPEI Centre-Val de Loire	Sylvie PELLETIER Vice-présidente Fédération Famille Rurale d'Eure- et-Loir

Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant
Hubert JOUOT Famille Rurale	Abel JOUBERT UNRIC
André JUGAN Union Nationale des retraités de la Police 45	Dominique DEPARDAY Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat et du commerce (FENARAC)

Deux représentants des associations de personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant
Marc GERBEAUX Sésame Autisme 45	Anaïs ROBIN Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI)
Gérard CHABERT Représentant du Conseil APF 37	Sophie ROSSIGNOL Représentante de l'URIOPSS Centre

Le 3^{ème} collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Martine VANDERMEERSCH Présidente du CTS 28	Martine VILLEDIEU Présidente de la Formation Expression des Usagers du CTS 28
Philippe SAUNE Président du CTS 18	Philippe DOLIVET Vice-président du CTS 18

Le 4^{ème} collège (partenaires sociaux) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Cécile ANNOOT Avocate CPME	Sandrine COURTAT Directrice ESAT/SSO APIRJSO La Couronnerie CPME

Le 5^{ème} collège (cohésion et protection sociale) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Pascale NEVEU Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat	André REMBERT Président de l'Arpep

Le 6^{ème} collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Fabienne ATAKPA Coordinatrice Ireps/FRAPS	Jacqueline MANSOURIAN Dialogue Autisme

Le 7^{ème} collège (offreurs des services de santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Vincent POUMEROL Directeur régional - CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2023-10-25-00008

ARRETE

Portant autorisation de la mise en œuvre d'un
Centre de ressources territorial
rattaché à l'EHPAD Les Ecureuils de SAINT JEAN
DE BRAYE géré par le Centre Hospitalier Régional
d'Orléans (CHRO), sans changement de sa
capacité totale de 366 places.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LOIRET**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

Portant autorisation de la mise en œuvre d'un Centre de ressources territorial rattaché à l'EHPAD Les Ecureuils de SAINT JEAN DE BRAYE géré par le Centre Hospitalier Régional d'Orléans (CHRO), sans changement de sa capacité totale de 366 places.

Le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU la décision n° 2023-DG-DS-0005 en date du 28 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint par intérim, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique ;

VU le décret n° 2022-731 du 27 avril 2022 relatif à la mission de centre de ressources territorial pour personnes âgées et au temps minimum de présence du médecin coordonnateur en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

VU l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la mission de centre ressources territorial pour les personnes âgées ;

VU l'arrêté consolidé du 4 avril 2022, conférant délégations de signature au sein de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale du Conseil départemental du Loiret ;

VU l'avenant n°3, en date du 16 septembre 2022, à l'arrêté consolidé en date du 4 avril 2022 conférant délégations de signature au sein de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale du Conseil départemental du Loiret ;

VU l'arrêté conjoint ARS/Conseil départemental du Loiret en date du 6 mars 2023 portant autorisation de création d'un Pôle d'activités et de soins adaptés de 14 places au sein de l'EHPAD Le Bois Fleuri à SARAN, géré par le CHRO, sans modification de la capacité globale du site considéré, soit 204 places, et autorisation de modification de répartition de 4 places d'hébergement temporaire entre les sites Bois Fleuri et Pierre Pagot, gérés par le CHRO, sans modification de la capacité globale d'hébergement, soit 366 places dont 4 d'hébergement temporaire ;

VU l'appel à candidatures lancé le 22 décembre 2022 par l'ARS Centre-Val de Loire concernant la mise en œuvre de Centres ressources territoriaux pour les personnes âgées ;

VU le dossier de candidature déposé le 14 avril 2023 par le CHRO sur la plateforme en ligne Démarches simplifiées et le dossier complémentaire transmis le 28 juillet 2023 à l'ARS ;

VU l'avis favorable émis par les membres de la commission de sélection réunis le 29 août 2023 ;

VU le courrier de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en date du 12 septembre 2023 notifiant l'accord pour la mise en œuvre d'un centre de ressources territorial sur le département du Loiret porté par l'EHPAD Les Ecureuils de SAINT JEAN DE BRAYE ;

CONSIDERANT QUE le projet global répond au cahier des charges nationales et aux critères définis par l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

CONSIDERANT QUE le projet répond à une mission d'appui aux professionnels du territoire et à une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD, qui souhaitent rester à leur domicile, pour lesquelles un accompagnement « classique » des services du domicile n'est plus suffisant ;

CONSIDERANT QUE le projet présente un coût de financement en année pleine compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée au Centre Hospitalier Régional d'Orléans (CHRO) pour mettre en œuvre le Centre de ressources territorial au sein du pôle Personnes Agées composé de l'EHPAD Les Ecureuils à SAINT JEAN DE BRAYE (site principal), de l'EHPAD Pierre Pagot à ORLEANS (site secondaire) et de l'EHPAD Le Bois Fleuri à SARAN (site secondaire).

La capacité des EHPAD du CHRO est répartie sur trois sites comme suit :

- 77 places d'hébergement permanent dont un PASA de 14 places sur l'EHPAD Les Ecureuils à SAINT JEAN DE BRAYE - site principal (n° Finess ET : 45 001 045 9),
- 81 places d'hébergement permanent dont un PASA de 14 places, et 4 places d'hébergement temporaire sur l'EHPAD Résidence Pierre Pagot à ORLEANS - site secondaire (n° Finess ET : 45 001 430 3),
- 204 places dont deux PASA de 14 places chacun ainsi que le CRT sur l'EHPAD Le Bois Fleuri à SARAN - site secondaire (n° Finess ET : 45 001 890 8).

Il est autorisé pour une capacité totale inchangée de 366 places pour la prise en charge de personnes âgées dépendantes ou Alzheimer.

ARTICLE 2 : L'autorisation a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son prochain renouvellement, total ou partiel, sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 et D313-7-2 du Code de l'action sociale et des familles, l'autorisation est, totalement ou partiellement, réputée caduque si tout ou partie de l'activité de l'établissement n'est pas ouverte au public dans un délai de six mois suivant sa notification.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord des autorités compétentes pour la délivrer.

ARTICLE 5 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique (EJ) : CHR Orléans

N° FINESS : 45 000 008 8

Code statut juridique : 15 (établissement public régional d'hospitalisation)

Adresse : 14 avenue de l'Hôpital, CS 86709, 45067 ORLEANS CEDEX 2

Entité Etablissement (ET) principal : EHPAD Les Ecureuils

N° FINESS : 45 001 045 9

Code catégorie : 500 (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

Adresse : Rue de la Corne de Cert, 45800 SAINT JEAN DE BRAYE

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 40 (ARS TG HAS PUI)

Code discipline : 924 (accueil pour personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 11 (hébergement complet interne)

Code clientèle : 711 (personnes âgées dépendantes)

Capacité autorisée : 77 places habilitées à l'aide sociale

Dont un PASA de 14 places :

Code discipline : 961 (pôle d'activité et de soins adaptés)

Code activité / fonctionnement : 21 (hébergement complet interne)

Code clientèle : 436 (personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

Capacité autorisée : 14 places habilitées à l'aide sociale

Entité Etablissement (ET) secondaire : EHPAD Pierre Pagot

N° FINESS : 45 001 430 3

Code catégorie : 500 (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

Adresse : 21 rue Georges Pompidou, 45100 ORLEANS
Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 40 (ARS TG HAS PUI)

Code discipline : 924 (accueil pour personnes âgées)
Code activité / fonctionnement : 11 (hébergement complet internat)
Code clientèle : 711 (personnes âgées dépendantes)
Capacité autorisée : 81 places habilitées à l'aide sociale

Dont un PASA de 14 places :

Code discipline : 961 (pôle d'activité et de soins adaptés)
Code activité / fonctionnement : 21 (hébergement complet internat)
Code clientèle : 436 (personnes Alzheimer ou maladies apparentées)
Capacité autorisée : 14 places habilitées à l'aide sociale

Code discipline : 657 (accueil temporaire pour personnes âgées)
Code activité / fonctionnement : 11 (hébergement complet internat)
Code clientèle : 711 (personnes âgées dépendantes)
Capacité autorisée : 4 places habilitées à l'aide sociale

Entité Etablissement (ET) secondaire : EHPAD Le Bois Fleuri

N° FINESS : 45 001 890 8

Code catégorie : 500 (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

Adresse : 1160 rue Passe-Debout, 45770 SARAN

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 40 (ARS TG HAS PUI)

Code discipline : 924 (accueil pour personnes âgées)
Code activité / fonctionnement : 11 (hébergement complet internat)
Code clientèle : 711 (personnes âgées dépendantes)
Capacité autorisée : 204 places habilitées à l'aide sociale

Dont deux PASA de 14 places chacun soit 28 places :

Code discipline : 961 (pôle d'activité et de soins adaptés)
Code activité / fonctionnement : 21 (hébergement complet internat)
Code clientèle : 436 (personnes Alzheimer ou maladies apparentées)
Capacité autorisée : 28 places habilitées à l'aide sociale

Triplet attaché à la mission du centre ressources territorial de cet établissement :

Code discipline : 412 (centre de ressources territorial pour les personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 48 (tous modes d'accueil et d'accompagnement)

Code clientèle : 700 (personnes âgées)

La zone d'intervention du CRT couvre le territoire des 22 communes d'Orléans Métropole :

- Boigny-sur-Bionne
- Bou
- Chanteau
- La Chapelle-Saint-Mesmin
- Chécy
- Combleux
- Fleury-les-Aubrais
- Ingré
- Mardié
- Marigny-les-Usages
- Olivet
- Orléans
- Ormes
- Saint-Cyr-en-Val
- Saint-Denis-en-Val
- Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
- Saint-Jean-de-Braye
- Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Saint-Jean-le-Blanc
- Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
- Saran
- Semoy

ARTICLE 6 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret, et de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier -BP 74409 - 45044 ORLEANS,
- d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS,
- via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>

ARTICLE 7 : Le Directeur Général des Services du Département du Loiret, le Directeur Général Adjoint par intérim de l'ARS Centre-Val de Loire, le Directeur Général Adjoint du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale du Département du Loiret, la Directrice Départementale de l'ARS du Loiret, le Directeur des Ressources et de l'Offre Médico-Sociale du Département du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du Département du Loiret, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 25 octobre 2023,

La Directrice générale de l'agence
régional de santé
Du Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

Pour le Président
du Conseil départemental du
Loiret et par délégation,
Directeur des Ressources et de
l'Offre
Médico-Sociale, Pôle Citoyenneté
et Cohésion sociale,
Signé : Romaric GUYON

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2023-11-28-00002

ARRETE

Portant autorisation de la mise en œuvre d'un Centre de ressources territorial (CRT) au sein de l'EHPAD La Bonne Eure à BRACIEUX, sans changement de sa capacité totale de 80 places ni de son Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA).

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LOIR-ET-CHER**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

Portant autorisation de la mise en œuvre d'un Centre de ressources territorial (CRT) au sein de l'EHPAD La Bonne Eure à BRACIEUX, sans changement de sa capacité totale de 80 places ni de son Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA).

Le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1

VU le Code de l'action sociale et des familles

VU le Code de la santé publique

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS)

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

VU la décision n° 2023-DG-DS-0006 en date du 15 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique

VU l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la mission de centre de ressources territorial pour les personnes âgées

VU la délibération du Conseil Départemental prise lors de sa séance du 1^{er} juillet 2021 élisant Monsieur Philippe GOUET en tant que Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher

VU l'arrêté du 1^{er} juillet 2021 du Conseil Départemental de Loir-et-Cher portant délégation de signature de Madame Estelle DELPORTE, Directrice de la maison départementale de l'Autonomie et de Monsieur Stéphane CADORET, Directeur Général Adjoint Loir-et-Cher Solidaire

VU l'arrêté conjoint du Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher et du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 31 décembre 2019 portant création d'un Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places au sein de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) La Bonne Eure à BRACIEUX, géré par l'EHPAD de BRACIEUX, sans extension de capacité et modifiant la répartition des places d'hébergement

VU l'appel à candidatures lancé le 22 décembre 2022 par l'ARS Centre-Val de Loire concernant la mise en œuvre de Centres ressources territoriaux pour les personnes âgées

VU le dossier de candidature déposé le 14 avril 2023 par l'EHPAD La Bonne Eure sur la plateforme en ligne Démarches simplifiées

VU l'avis favorable émis par les membres de la commission de sélection réunis le 23 mai 2023

VU le courrier du Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire en date du 7 juin 2023 notifiant l'accord pour la mise en œuvre d'un centre de ressources territorial sur le département du Loir et Cher porté par l'EHPAD La Bonne Eure à BRACIEUX

CONSIDERANT QUE le projet répond au cahier des charges nationales et aux critères définis par l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire

CONSIDERANT QUE le projet répond à une mission d'appui aux professionnels du territoire et à une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD, qui souhaitent rester à leur domicile, pour lesquelles un accompagnement « classique » des services du domicile n'est plus suffisant

CONSIDERANT QUE le projet répond aux orientations du schéma départemental de l'autonomie notamment en terme de coopération territoriale et de prévention ;

CONSIDERANT QUE les articulations pour répondre aux personnes âgées sont engagées avec les services de la maison départementale de l'autonomie de Loir-et-Cher ;

CONSIDERANT QUE le projet présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations allouées par l'ARS et mentionnées à l'article L. 314-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à l'EHPAD La Bonne Eure de BRACIEUX pour mettre en œuvre le Centre de ressources territorial au sein de l'EHPAD La Bonne Eure sur le département de Loir-et-Cher, à compter du 1^{er} septembre 2023.

La capacité totale de l'EHPAD La Bonne Eure reste fixée à 80 places réparties comme suit :

- 68 places d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes,
- 12 places d'hébergement permanent pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

ARTICLE 2 : L'autorisation globale a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017.

Son prochain renouvellement, total ou partiel, sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

ARTICLE 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord des autorités compétentes pour la délivrer.

ARTICLE 4 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : EHPAD LA BONNE EURE

N° FINESS : 41 000 070 7

Adresse : 31 rue de Candy, 41250 BRACIEUX

Code statut juridique : 21 (établissement social et médico-social communal)

Entité Établissement : EHPAD LA BONNE EURE

N° FINESS : 41 000 219 0

Adresse : 31 rue de Candy, 41250 BRACIEUX

Code catégorie établissement : 500 (EHPAD)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 45 (ARS TP HAS nPUI)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 924 (Accueil pour Personnes Agées)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)

Code clientèle : 711 (Personnes Agées dépendantes)

Capacité autorisée : 68 places dont 68 habilitées à l'aide sociale

Code discipline : 924 (Accueil pour Personnes Agées)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)

Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

Capacité autorisée : 12 places dont 12 habilitées à l'aide sociale

Code discipline : 961 (Pôles d'activité et de soins adaptés)

Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de Jour)

Code clientèle : Personnes Alzheimer ou maladies apparentées (436)

Triplet attaché à la mission du centre de ressources territorial de cet établissement :

Code discipline : 412 (centre de ressources territorial pour les personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 48 (tous modes d'accueil et d'accompagnement)

Code clientèle : 700 (personnes âgées)

ARTICLE 5 : La zone d'intervention du CRT a vocation à couvrir à terme, pour les missions du volet 1, tout le département du Loir-et-Cher.

Pour celles du volet 2, le territoire d'intervention couvrira au démarrage du projet un rayon de 15 à 20 kilomètres autour de la commune de Bracieux. Cette zone d'intervention sera élargie en fonction du positionnement géographique des CRT qui viendront compléter la couverture territoriale du département du Loir-et-Cher. Dans ce cadre, les évolutions correspondantes seront notifiées par la voie d'un arrêté modificatif.

ARTICLE 6 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher et de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS,
- soit d'un télé-recours sur le site : <https://www.telerecours.fr>

ARTICLE 7 : Le Directeur Général des Services du Département, le directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Directeur Général Adjoint Loir-et-Cher Solidaire du Département de Loir-et-Cher, le directeur départemental de Loir-et-Cher de l'ARS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du département du Loir-et-Cher ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans le 28 novembre 2023,

La Directrice générale de l'agence
régional de santé
Du Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

Pour le Président
du Conseil départemental du Loir-
et-Cher et par délégation,
La directrice adjointe de
l'autonomie,
Signé : Estelle DELPORTE

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2023-09-01-00010

ARRETE

Portant autorisation de la mise en œuvre d'un Centre de ressources territorial au sein de l'EHPAD Dauphin à PREUILLY SUR CLAISE géré par l'établissement social et médico-social communal de PREUILLY SUR CLAISE, sans changement de sa capacité totale de 123 places ni de son Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA).

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE L'INDRE-ET-LOIRE**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

Portant autorisation de la mise en œuvre d'un Centre de ressources territorial au sein de l'EHPAD Dauphin à PREUILLY SUR CLAISE géré par l'établissement social et médico-social communal de PREUILLY SUR CLAISE, sans changement de sa capacité totale de 123 places ni de son Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA).

Le Président du Conseil Départemental,
La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU la décision n° 2023-DG-DS-0004 portant délégation de signature au Docteur Olivier OBRECHT en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la mission de centre de ressources territorial pour les personnes âgées ;

VU l'arrêté conjoint du Président du Conseil Départemental de l'Indre-et-Loire et de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire en date du 28 février 2019 portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Dauphin à PREUILLY SUR CLAISE géré par l'établissement social et médico-social communal de PREUILLY SUR CLAISE, d'une capacité totale de 123 places et autorisation de création d'un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places, sans extension de capacité ;

VU l'appel à candidatures lancé le 22 décembre 2022 par l'ARS Centre-Val de Loire concernant la mise en œuvre de Centres ressources territoriaux pour les personnes âgées ;

VU le dossier de candidature déposé le 14 avril 2023 par l'EHPAD Dauphin de PREUILLY SUR CLAISE sur la plateforme en ligne Démarches simplifiées ;

VU l'avis favorable émis par les membres de la commission de sélection réunis le 23 mai 2023 ;

VU le courrier du Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire en date du 7 juin 2023 notifiant l'accord pour la mise en œuvre d'un centre de ressources territorial sur le département d'Indre et Loire porté par l'EHPAD Dauphin à PREUILLY SUR CLAISE ;

CONSIDERANT QUE le projet répond au cahier des charges national et aux critères définis par l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

CONSIDERANT QUE le projet répond à une mission d'appui aux professionnels du territoire et à une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD, qui souhaitent rester à leur domicile, pour lesquelles un accompagnement « classique » des services du domicile n'est plus suffisant ;

CONSIDERANT QUE le projet présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à l'établissement social et médico-social communal de PREUILLY-SUR-CLAISE pour mettre en œuvre le Centre de ressources territorial au sein de l'EHPAD Dauphin sur le département de l'Indre-et-Loire, à compter du 1^{er} septembre 2023.

La capacité totale de la structure reste fixée à 123 places pour la prise en charge de personnes âgées dépendantes ou Alzheimer ainsi que pour le Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA).

ARTICLE 2 : L'autorisation globale a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son prochain renouvellement, total ou partiel, sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

ARTICLE 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord des autorités compétentes pour la délivrer.

ARTICLE 4 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : Etablissement social et médico-social communal de PREUILLY-SUR-CLAISE

N° FINESS : 37 000 097 8

Adresse : 2 route de Bossay, 37290 PREUILLY-SUR-CLAISE

Code statut juridique : 21 (établissement social et médico-social communal)

Entité Etablissement : EHPAD Dauphin

N° FINESS : 37 000 069 7

Adresse : Route de Bossay, BP 19, 37290 PREUILLY-SUR-CLAISE

Code catégorie établissement : 500 (EHPAD)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 41 (ARS TG HAS nPUI)

Triplets attachés à cet établissement :

Code discipline : 924 (accueil pour personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 11 (hébergement complet internat)

Code clientèle : 711 (personnes âgées dépendantes)

Capacité autorisée : 94 places dont 94 habilitées à l'aide sociale

Code discipline : 924 (accueil pour personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 11 (hébergement complet internat)

Code clientèle : 436 (personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

Capacité autorisée : 29 places dont 29 habilitées à l'aide sociale

Code discipline : 961 (pôles d'activité et de soins adaptés)

Code activité / fonctionnement : 21 (accueil de jour)

Code clientèle : 436 (personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

Triplet attaché à la mission du centre ressources territorial de cet établissement :

Code discipline : 412 (centre de ressources territorial pour les personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 48 (tous modes d'accueil et d'accompagnement)

Code clientèle : 700 (personnes âgées)

La zone d'intervention du CRT couvre les 67 communes de la communauté de communes du sud Lochois.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet,

- soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS,

- soit d'un télé-recours sur le site : <https://www.telerecours.fr>

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services du Département, le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, la directrice départementale d'Indre-et-Loire, la Directrice générale adjointe des solidarités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du département d'Indre-et-Loire, au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans le 01^{er} septembre 2023,

La Directrice générale de l'agence
régionale de santé
Du Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

Le Président du Conseil
Départemental de l'Indre-et-Loire,
Signé : Jean-Gérard PAUMIER

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2023-08-18-00002

ARRETE

Portant autorisation de la mise en œuvre d'un Centre de ressources territorial au sein du Service de soins à domicile (SSIAD) de BOURGES géré par le Centre Communal Action Sociale (CCAS) de BOURGES, sans changement de la capacité totale du service à 112 places.

ARRETE

Portant autorisation de la mise en œuvre d'un Centre de ressources territorial au sein du Service de soins à domicile (SSIAD) de BOURGES géré par le Centre Communal Action Sociale (CCAS) de BOURGES, sans changement de la capacité totale du service à 112 places.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé,

VU le Code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le Code de la santé publique ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU la décision n° 2023-DG-DS-0004 portant délégation de signature au Docteur Olivier OBRECHT en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la mission de centre de ressources territorial pour les personnes âgées ;

VU l'arrêté n° 2022-DOMS-PA/PH18-0237 du directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire en date du 23 décembre 2022 portant autorisation provisoire pendant une période d'un an, d'extension non importante de 5 places de l'équipe ESA du Service de soins à domicile (SSIAD) géré par le Centre Communal Action Sociale (CCAS) de BOURGES, portant la capacité totale du service à 112 places avec extension de la zone d'intervention ;

VU l'appel à candidatures lancé le 22 décembre 2022 par l'ARS Centre-Val de Loire concernant la mise en œuvre de Centres ressources territoriaux pour les personnes âgées ;

VU le dossier de candidature déposé le 14 avril 2023 par le CCAS de BOURGES sur la plateforme en ligne Démarches simplifiées ;

VU l'avis favorable émis par les membres de la commission de sélection réunis le 23 mai 2023 ;

VU le courrier du Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire en date du 7 juin 2023 notifiant l'accord pour la mise en œuvre d'un centre de ressources territorial sur le département du Cher porté par le SSIAD de BOURGES ;

CONSIDERANT QUE le projet répond au cahier des charges national et aux critères définis par l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

CONSIDERANT QUE le projet répond à une mission d'appui aux professionnels du territoire et à une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD, qui souhaitent rester à leur domicile, pour lesquelles un accompagnement « classique » des services du domicile n'est plus suffisant ;

CONSIDERANT QUE le projet présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée au Centre Communal Action Sociale de BOURGES pour mettre en œuvre un Centre de ressources territorial (CRT) pour le département du Cher au sein du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de BOURGES, à compter du 1^{er} septembre 2023.

La capacité totale du SSIAD de BOURGES reste autorisée à 112 places dont 15 places pour l'intervention de l'équipe spécialisée Alzheimer (dont 5 places autorisée à titre provisoire pour une durée d'un an à compter du 23 décembre 2022) sans changement de la zone d'intervention.

ARTICLE 2 : L'autorisation a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son prochain renouvellement, total ou partiel, sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations mentionnée à l'article L.312-8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même Code.

ARTICLE 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer.

ARTICLE 4 : Ce service est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE

N° FINESS : 18 000 500 1

Adresse : 11 rue Jacques Rimbault, CS 40216 ,18022 BOURGES

Code statut juridique : 17 (Centre Communal d'Action Sociale)

Entité service : SSIAD CCAS BOURGES

N° FINESS : 18 000 455 8

Adresse : 11 rue Jacques Rimbault, CS 40216 ,18022 BOURGES

Code catégorie service : 354 (S.S.I.A.D.)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 54 (Tarif AM - SSIAD)

Triplets attachés à ce service :

Code discipline : 358 (soins infirmiers à domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 700 (personnes âgées)
Capacité autorisée : 92 places
Code discipline : 358 (soins infirmiers à domicile)
Code activité / fonctionnement : 16 (prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 010 (tous types de déficiences personnes handicapées)
Capacité autorisée : 5 places

La zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour ces 2 triplets est identifiée sur la commune de BOURGES.

Code discipline : 357 (activité soins d'accompagnement et de réhabilitation)
Code activité / fonctionnement : 16 (prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 436 (personnes Alzheimer ou maladies apparentées)
Capacité autorisée : 15 places

La zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour ce triplet est identifiée comme suit :

- | | | |
|------------------------|---------------------|----------------|
| - ANNOIX | - MARMAGNE | - ST MICHEL DE |
| - ARÇAY | - MEHUN SUR YEVRE | VOLANGIS |
| - BERRY-BOUY | - MORTHOMIERS | - TROUY |
| - BOURGES | - PLAIMPIED- | - VORLY |
| - LA CHAPELLE ST URSIN | GIVAUDINS | |
| - LE SUBDRAY | - ST-DOULCHARD | |
| - LISSAY-LOCHY | - ST GERMAIN*DU*PUY | |
| | - ST JUST | |

Triplet attaché à la mission du centre ressources territorial :

Code discipline : 412 (centre de ressources territorial pour les personnes âgées)
Code activité / fonctionnement : 48 (tous modes d'accueil et d'accompagnement)
Code clientèle : 700 (personnes âgées)

La zone d'intervention du CRT couvre toutes les communes composant l'agglomération de BOURGES PLUS.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier -BP 74409 - 45044 ORLEANS,
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS,
- soit via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 6 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le Directeur Départemental du Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire du service concerné et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans le 18 août 2023 ,

La Directrice générale de l'agence régional de santé
Du Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2023-11-15-00008

2023-DG-DS-0006 portant délégation de
signature au directeur général adjoint

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU le code de la défense ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

VU le contrat en date du 1^{er} septembre 2023 portant désignation de Monsieur Bertrand MOULIN au poste de directeur général adjoint de l'ARS Centre-Val de Loire à compter du 1^{er} novembre 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bertrand MOULIN, en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du code de la santé publique, à l'exception de ceux le concernant.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clara de BORT et de Monsieur Bertrand MOULIN, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Christophe LUGNOT, en tant que directeur de cabinet, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du code de la santé publique, à l'exception de ceux le concernant, sous condition que ceux-ci soient urgents et strictement nécessaires à la résolution d'une difficulté survenue pendant cette période d'absence cumulée, à charge à lui d'en informer sans délai la directrice générale ou le directeur général adjoint.

ARTICLE 3 : Délégation de signature permanente est donnée à :

- Madame Sabine DUPONT, en tant que directrice de l'offre sanitaire, à effet de signer les arrêtés et avenants aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens relatifs aux délégations des crédits aux établissements sanitaires, les affectations des parcours de consolidation des compétences et les autorisations, d'exercice des praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE), les arrêtés de dotation sanitaires, les arrêtés mensuels de valorisation d'activité, les arrêtés de dégel, les arrêtés de coefficient, les avenants CPOM financiers, les arrêtés de tarifs nationaux journaliers de prestation, les conventions/décisions attributives/arrêtés FIR, les ordres de paiement FIR, les contrats incitatifs des professionnels libéraux et les ordres de paiement correspondants.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabine DUPONT, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Monsieur Cédric MARECHAL, directeur adjoint de l'offre sanitaire.

- Madame Anne BENCTEUX, conseillère pédagogique et technique, à effet de signer tous les actes et décisions relatifs au fonctionnement des instituts de formation.
- Madame Anne du PEUTY, en tant que directrice de l'offre médico-sociale, à effet de signer les actes et décisions relatifs aux procédures budgétaires contradictoires et à la fixation du forfait ou de la dotation globale de soins des ESMS pour personnes âgées, en situation de handicap et en difficultés spécifiques, les réponses aux demandes de casier judiciaire, les courriers afférant au contrôle de légalité, les conventions/décisions attributives/arrêtés FIR et ordre de paiement ou

attestations de service fait FIR, les ordres de paiement PAI et les courriers de validation des plans pluriannuels d'investissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne du PEUTY, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Madame Angélique MASI, responsable du département en charge du financement de l'autonomie et de la régulation de l'offre et par Monsieur Vincent DELAUNEY, responsable du département en charge de la coordination des politiques publiques médico-sociales.

- Monsieur Matthieu LEMARCHAND, en tant que directeur de la stratégie, à effet de signer les actes et décisions relatifs aux procédures d'inspection.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Matthieu LEMARCHAND, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Madame Clémence CHARRAS, adjointe au directeur et responsable du département pilotage et innovation.

ARTICLE 4 : Lorsqu'elles sont en position d'astreinte de direction, les personnes suivantes reçoivent délégation pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clara de BORT, directrice générale, ou de Monsieur Bertrand MOULIN, directeur général adjoint, les actes sous condition que ceux-ci soient urgents et strictement nécessaires à la résolution d'une difficulté survenue pendant cette période d'astreinte :

- Madame Anne BENCTEUX
- Madame Emmanuelle BURGEI
- Madame Clémence CHARRAS
- Monsieur Jean-Christophe COMBOROURE
- Monsieur Vincent DELAUNEY
- Madame Charlotte DENIS-STERM
- Madame Anne DU PEUTY
- Madame Sabine DUPONT
- Monsieur Julien GUILLAUME
- Monsieur Matthieu LEMARCHAND
- Madame Charlotte LESPAGNOL RAPELLI
- Madame Sandrine LUCAS
- Monsieur Cédric MARECHAL
- Madame Angélique MASI
- Madame Estel QUERAL
- Madame Myriam RAUX
- Madame Aurélie THOUET

ARTICLE 5 : la présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et abroge la décision n°2023-DG-DS-0005 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire en date du 28 septembre 2023.

ARTICLE 6 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2023
La directrice générale de l'Agence
régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Clara de BORT

Décision n° 2023-DG-DS-0006 enregistrée le 29 novembre 2023